

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 4 avril 2022

**N° CP-2022-4-11-1**

**N° applicatif 2720**

### **11<sup>ème</sup> Commission**

Commission Eurométropole de Strasbourg

#### **Service instructeur**

Délégation EMS

#### **Service consulté**

## **PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG**

Résumé : Il vous est proposé d'approuver le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de l'Eurométropole de Strasbourg dont les projets sont joints en annexe et d'en autoriser la signature par le Président.

Ces projets ont recueilli l'avis favorable de la Commission territoriale Eurométropole de Strasbourg.

Les enjeux de ce territoire s'articulent autour de l'urgence climatique et la mobilisation de tous les acteurs du territoire, que ce soit dans le cadre du Pacte pour une économie durable ou du Schéma directeur des mobilités. L'ancrage de l'Eurométropole dans le Rhin supérieur engage les partenaires dans une dynamique transfrontalière et dans une promotion du statut européen de Strasbourg au travers notamment du Contrat triennal.

Il est proposé de valoriser dans le document les engagements pris au titre de la Politique de Développement Territorial du Bas-Rhin.

Les futurs projets feront l'objet d'une analyse à l'aune des nouvelles modalités de contractualisation de la Collectivité européenne d'Alsace avec les territoires.

## **I. Contexte général, objectifs et périmètres des Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)**

Les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) (circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020) initiés par l'Etat remplaceront progressivement les démarches contractuelles existantes (*contrat Etat-métropole, contrats de redynamisation des sites de défense, contrats de stations touristiques, opération de revitalisation des territoires...*) et intégreront les démarches petites villes de demain, action cœur de ville, territoires d'industrie, France services, France Très Haut Débit, etc.

A terme, ne devraient subsister que les Contrats de Plan Etat-Région et les CRTE.

Pour l'Alsace, la convergence du CRTE porté par l'État et du Pacte territorial initié par le Conseil régional conduit à ne proposer aux territoires qu'un unique contrat de partenariat dans ce cadre : le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE).

Cette démarche associe la Collectivité européenne d'Alsace, qui sera signataire des PTRTE et investie dans la gouvernance.

Ces contrats devront suivre les objectifs que s'est fixé l'Etat (circulaire précitée du Premier Ministre) :

- associer les territoires au plan de relance, prioriser des projets pour la relance à court terme et la reconquête à long terme ;
- accompagner les collectivités dans leur projet de territoire (2022-2026), (avec notamment une ingénierie pour accompagner les projets de territoire), avec un document contractuel vivant et évolutif ;
- avoir une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation en constituant un nouveau cadre de dialogue avec une convergence des priorités de l'Etat et les projets de territoire.

Les PTRTE ont vocation à mobiliser les concours financiers de l'Etat du plan de relance, de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) et des autres dotations des ministères et pourront être abondés des crédits européens sur le volet territorial. Ils pourront permettre de formaliser, aux côtés des financements précités, des financements des collectivités signataires, voire des partenaires publics et privés.

Les périmètres des PTRTE varient de l'échelle des Communautés de Communes et agglomérations à celle de pôles d'équilibre territoriaux et ruraux selon l'engagement des partenaires.

Le PTRTE qui vous est soumis concerne le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

## **II. Engagements, gouvernance des PTRTE et positionnement de la Collectivité européenne d'Alsace**

### 1) Engagements communs, de l'Etat, la Région et du territoire

Le PTRTE n'est pas un document figé. Les signataires s'engagent sur la période 2022-2026 à poursuivre la convergence des contrats et la simplification des gouvernances et à animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.

L'Etat s'engage à :

- accompagner la démarche par une mobilisation de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), des services déconcentrés et des opérateurs de l'État ;
- être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes ;
- contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.

La Région s'engage à :

- accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé ;
- être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région ;
- proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets ;
- faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Le territoire concerné par le PTRTE s'engage à :

- élaborer un projet de territoire partagé, associant les forces vives du territoire ;
- identifier un pilotage technique ;
- mettre en place la gouvernance nécessaire ;
- mettre en place les outils de suivi et d'actualisation de sa stratégie de territoire et des projets.

## 2) Positionnement de la Collectivité européenne d'Alsace

La Collectivité européenne d'Alsace est associée à cette démarche, et à ce titre :

- elle sera signataire des PTRTE ;
- elle sera représentée dans les instances de gouvernance à l'échelle départementale (Haut-Rhin et Bas-Rhin) et à l'échelle de chaque Pacte/Contrat dans le comité de suivi (Vice-Président de Territoire ou les Conseillers d'Alsace du territoire de contrat) ;
- elle valorisera les engagements pris au titre des contrats départementaux 67 et de la politique territoriale 68.

La Collectivité européenne d'Alsace s'engage à :

- accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales ;
- contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction ;

La Collectivité européenne d'Alsace, en tant que collectivité de proximité, soutient de nombreux projets sur ce territoire au titre de la Politique de Développement Territoriale, projets qui ont déjà fait l'objet d'un engagement financier de la Collectivité européenne d'Alsace, il s'agit :

- du contrat départemental de développement territorial et humain avec l'Eurométropole : 16,8 M€ pour 6 équipements publics ;

- du contrat départemental avec la Ville de Strasbourg pour un montant total de 13 M€ concernant 23 équipements, dont 80% sont situés dans les quartiers en rénovation urbaine et pour lesquels la Collectivité européenne d'Alsace investira également 12 M€ en faveur du logement social, et apportera un soutien aux copropriétés fragiles et dégradées des quartiers prioritaires de la politique de la ville au titre du plan rebond habitat ;
- des engagements pris pour la réalisation des équipements sur le territoire des 32 autres communes pour un montant total de 22,5 M€ ;
- du contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2021-2023 pour un montant de 12,5 M€ ;
- de la poursuite du soutien aux opérations en cours au titre du CPER ou encore du plan campus.

A noter que la Collectivité européenne d'Alsace a engagé l'élaboration de sa nouvelle stratégie d'accompagnement des territoires pour soutenir les projets structurants qui répondront à des priorités partagées, pour une mise en œuvre au cours de l'année 2022.

### 3) Modalités de soutien des projets

Le choix des projets retenus passe par plusieurs étapes :

- Identification du vivier de projets par le territoire ;
- Définition du caractère prioritaire des projets par les parties prenantes du PTRTE ;
- Les parties s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaires.

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la Collectivité européenne d'Alsace ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés.

Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

Le contenu du PTRTE est nécessairement évolutif et fera l'objet d'une actualisation annuelle. Les modifications seront validées par la gouvernance et intégrées au fil de l'eau dans le PTRTE sans procédure d'avenant.

### 4) La gouvernance du PTRTE

La gouvernance de chaque PTRTE est assurée par un Comité de Pacte intégrateur, lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire.

Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Sa composition est la suivante :

Etat : Préfet du département concerné ou son représentant ;

Région Grand Est : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région ou son représentant ;

Collectivité européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou les Conseillers d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent ;

EPCI : Président/DGS/DGA ;

Autres (le cas échéant) : opérateurs, force vive du territoire, financeurs...

### **III. Le Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg**

Avec plus de 500 000 habitants et ses 33 communes, l'Eurométropole joue un rôle de moteur à l'échelle de son bassin de vie, de l'Alsace, du Grand Est et également à l'échelle transfrontalière de l'Eurodistrict et du Rhin Supérieur.

L'espace métropolitain est en forte interaction avec les territoires qui l'environnent, caractérisé par des échanges fréquents et diversifiés (mobilité domicile travail, mobilité résidentielles, liens économiques...).

Dotée de compétences clés en matière de développement économique, écologique et démocratique, et plus globalement de compétences clés de proximité, l'Eurométropole de Strasbourg contribue avec ses partenaires au rayonnement de ces territoires.

Elle porte un projet de transformation profonde qui a vocation à apporter des réponses concrètes aux besoins du présent et de la vie quotidienne et d'apporter des perspectives pour le territoire et ses habitants mais aussi à rayonner à l'échelle rhénane et européenne.

#### **III.1) Les enjeux et ambitions du territoire de l'Eurométropole**

##### 1) Un territoire métropolitain engagé face à l'urgence climatique

L'Eurométropole de Strasbourg et ses 33 communes se sont engagées, en votant le Plan Climat, à devenir un territoire neutre en carbone en 2050, et à atteindre 100 % d'énergies renouvelables à cet horizon. Pour réussir, l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs du territoire et des politiques publiques sont nécessaires.

##### 2) Le Pacte pour une économie locale durable, feuille de route du territoire

Le Pacte pour une économie locale durable marque une nouvelle étape de la stratégie économique du territoire métropolitain. Le Pacte pousse la transition vers un modèle de développement économique équilibré, sobre en ressources, qui respecte l'environnement et les personnes, créateur d'emplois et bénéficiant à tout le territoire.

##### 3) Un territoire porteur d'une transition des mobilités

La conciliation des enjeux énergétiques et climatiques, des besoins d'améliorer la qualité de l'air et de renforcer la cohésion des territoires, engage à repenser les modalités d'organisation des mobilités quotidiennes à l'échelle des bassins de vie. Le Schéma directeur des mobilités vise ainsi à organiser une transition des mobilités qui garantisse l'atteinte des objectifs qui ont été collectivement partagés.

Le projet de Réseau express métropolitain et européen ou l'interface avec le réseau routier alsacien permettront une desserte qualitative de l'ensemble des territoires fortement liés à l'Eurométropole de Strasbourg, de porter les ambitions de transition des mobilités au-delà du périmètre métropolitain et d'obtenir une vision partagée des flux et de leurs contraintes.

##### 4) Un territoire de santé environnementale

L'Eurométropole ambitionne d'offrir à ses habitants un cadre de vie toujours plus sain en amplifiant la prise en compte de la santé environnementale dans les différentes politiques publiques, ce qui se traduit en particulier par le renforcement de l'articulation entre développement durable et cadre de vie sain dans les politiques d'urbanisme, d'agriculture, de transports, de préservation de l'environnement et dans l'accompagnement d'expérimentations d'intérêt métropolitain.

### 5) Un territoire transfrontalier et tourné vers l'international

L'Eurométropole s'est engagée dans une feuille de route qui prend en compte l'insertion de son territoire dans les dynamiques de l'espace régional et transfrontalier du Rhin supérieur, sa vocation européenne et son ouverture internationale. L'Eurométropole, agira en synergie et en en cohérence avec le futur schéma alsacien de coopération transfrontalière, qui sera porté par la CeA.

### 6) Un contrat triennal contribuant à renforcer l'ancrage européen de Strasbourg

Pour la période 2021-2023, l'État et les collectivités partenaires ont souhaité resserrer le contrat autour de projets fortement structurants, qui soient de nature à redonner au contrat triennal un caractère résolument stratégique autour de deux priorités :

- Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité multimodale de Strasbourg, capitale européenne et conforter l'attractivité européenne et internationale de Strasbourg afin de densifier la présence d'institutions et de partenaires européens,
- Soutenir le rayonnement européen de Strasbourg, capitale européenne.

## **III.2) Les orientations stratégiques du PTRTE**

Le territoire eurométropolitain s'inscrit résolument dans une transformation écologique sociale et démocratique, à travers 3 orientations.

### 1) Transition énergétique et écologique

- Le cœur de la stratégie transition des mobilités repose sur la planification d'un réseau de transport public performant, cohérent, maillé et hiérarchisé qui facilite la mobilité quotidienne et occasionnelle : extensions du tram, TSPO, développement du réseau express métropolitain ferré et routier, et des pôles d'échanges multimodaux.
- L'adaptation du territoire au changement climatique se traduit par un plan de rénovation thermique des bâtiments publics et des logements, la végétalisation de l'espace public et des cours d'écoles.
- L'amélioration de la qualité de l'air est recherchée principalement autour du projet de ZFE. Afin de soutenir l'acceptabilité du dispositif, un plan d'investissement en faveur des mobilités propres, de l'aménagement du territoire en points de recharge, et des aides financières et un conseil en mobilité préalable, sont déployés.

### 2) Cohésion territoriale et coopérations

- Le développement de l'offre de logements locatifs sociaux est inscrit dans les documents de planification urbaine (PLUi-PLH), et la loi SRU et répond à une demande sociale forte.
- Le programme visant à la réhabilitation thermique de 2000 logements locatifs sociaux par an (objectifs du plan climat), est complété par un dispositif important d'aides en faveur du parc résidentiel privé logeant un public modeste.

- La rénovation urbaine des quartiers concentre des aides importantes aux bailleurs sociaux en soutien à leurs opérations de démolition, reconstruction, réhabilitation, résidentialisation et à la minoration de loyer. Les copropriétés dégradées ou fragiles seront également accompagnées.
- La réalisation d'équipements sportifs structurants et de proximité concourent également à la cohésion du territoire : modernisation du stade de la Meinau, projet de SIG ARENA, piscines, gymnases, patinoire, aérodrome....
- Les principaux travaux d'investissements qui concernent les 33 communes du territoire sont liés à la voirie et aux pistes cyclables qui bénéficieront d'un plan ambitieux.
- Le projet de remise en navigation du canal déclassé du Rhône au Rhin, permettrait de relier par tourisme fluvial les 3 pôles d'attractivités que sont Strasbourg, Colmar, Neuf Brisach ainsi que les ports allemands.

### 3) Economie plurielle ancrée dans les territoires

- Les démarches d'économie industrielle et l'économie circulaire et de réemploi seront soutenues.
- Des solutions de mobilités permettant d'améliorer la qualité de l'air (mobilités innovantes et de logistique urbaine) seront favorisées.
- Les stratégies des partenaires et les leviers des plans de relance français et européen seront mobilisés pour faire émerger ou consolider des projets de référence dans les défis écologiques, numériques, industriels, et de la santé (NextMed, Territoires de Santé de Demain)
- L'achat durable à travers la commande publique sera renforcé.
- Afin de rénover 8 000 logements et bâtiments publics et privés par an, la structuration de la filière sera favorisée par la création d'un Pôle territorial de coopération économique « filière rénovation énergétique ».

La Commission territoriale Eurométropole de Strasbourg a examiné ce projet lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au processus de contractualisation du Pacte territorial de relance et de transition écologique de l'Eurométropole de Strasbourg ;

- d'approuver le Pacte territorial de relance et de transition écologique de l'Eurométropole de Strasbourg à conclure avec l'Etat, la Région Grand Est et les autres acteurs locaux, annexé au présent rapport et de m'autoriser à le signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY